Médirisq est un cabinet de courtage créé par des professionnels de santé pour des professionnels de santé

L'ACTU JURIDIQUE

Ischémie mésentérique non diagnostiquée

contact@medirisq.fr
04 76 70 9000
www.medirisq.fr

1-Résumé

Retard de diagnostic d'une ischémie mésentérique

2-Rappel des faits

Patient de 55 ans qui présentera des douleurs abdominales persistantes et qui consultera aux urgences le lendemain. Une échographie abdominale sera réalisée et interprétée comme normale. Le patient sera autorisé à regagner son domicile avec une ordonnance d'Inexium et de Gaviscon ainsi qu'une prescription pour un avis gastroentérologue. Cette consultation aura lieu 3 jours plus tard face à l'apparition de vomissements, d'un pyrosis et d'une constipation d'aggravation progressive. Un scanner thoraco abdomino-pelvien et un bilan endoscopique seront effectués montrant un syndrome inflammatoire ainsi qu'une lésion pancréatique, une duodénite avec multiples ulcérations, une gastrite et une iléite congestive évoquant une tumeur neuro-endocrine du pancréas ou un syndrome de Zollinger Ellison. Un traitement antalgique et anti-ulcéreux sera prescrit ainsi qu'une écho endoscopie. Il sera proposé une hospitalisation que le patient refusera. Il sera revu en consultation 2 semaines plus tard. Un traitement par corticoïde sous couvert d'antibiothérapie sera mis en place face à une suspicion de maladie de Crohn. Compte tenu de l'altération importante de son état de santé, le gastroentérologue proposera à nouveau une hospitalisation qui sera également refusée par le patient. Une entéro IRM sera prescrite excluant le diagnostic de maladie de Crohn. Une nouvelle consultation aura lieu auprès du gastroentérologue pour des douleurs intenses qui adressera le patient aux urgences où un TDM abdominal sera réalisé. L'examen montrera un thrombus de l'artère mésentérique supérieure révélant un infarctus du mésentère d'origine artérielle athéromateuse. Le patient bénéficiera immédiatement d'une prise en charge chirurgicale consistant en une résection du grêle et d'une double stomie. Malheureusement il sera constaté une nécrose hémorragique du grêle nécessitant une ablation d'une partie de l'intestin. Une revascularisation de l'artère mésentérique supérieure sera effectuée ainsi qu'une pose d'endoprothèse. Le patient sera transféré dans un autre établissement en service gastroentérologique pour une prise en charge nutritionnelle. Une gastroscopie sera effectuée par la suite pour le traitement d'une sténose du tronc cœliaque. Une cholécystectomie sera également réalisée quelques mois plus tard en même temps que le rétablissement de la continuité digestive.

3-Procédure

Le patient saisira la CCI d'une demande d'indemnisation à l'encontre du gastroentérologue et des deux établissements l'ayant pris en charge.

4-Décision

Les experts retiennent que le comportement du praticien a été conforme aux règles de l'art et aux données acquises de la science à l'époque des faits. Ils précisent par ailleurs que le dommage subi par le patient est consécutif au retard de diagnostic d'insuffisance vasculaire mésentérique d'origine artérielle liée à une sténose athéromateuse de l'artère mésentérique supérieure et du tronc cœliaque.

Dans son avis, la Commission affirme que l'erreur de diagnostic du gastroentérologue ne peut être considérée comme fautive compte tenu des difficultés relatives à l'identification d'une ischémie mésentérique à un stade précoce. Elle estime que les diligences du praticien ont été suffisantes dans la démarche d'établissement du diagnostic. Par ailleurs, elle soulève que le dommage n'est pas directement imputable à un acte de prévention, de diagnostic ou de soins mais à l'évolution de cette pathologie. Dès lors, en l'absence de manquement caractérisé et constatant que les conditions d'indemnisation au titre de la solidarité ne sont pas réunies, la CCI rejette la demande d'indemnisation formulée par le patient.

Analyse Médico-Légale

Les médecins ont une obligation de moyen, sauf les chirurgiens esthétiques. Vous devez tracer toute la prise en charge médicale chronologiquement dans le respect des règles de l'art. Ainsi, les complications et les échecs thérapeutiques ne pourront vous être reprochés et donc ne seront pas indemnisés.